Image not found or type unknown

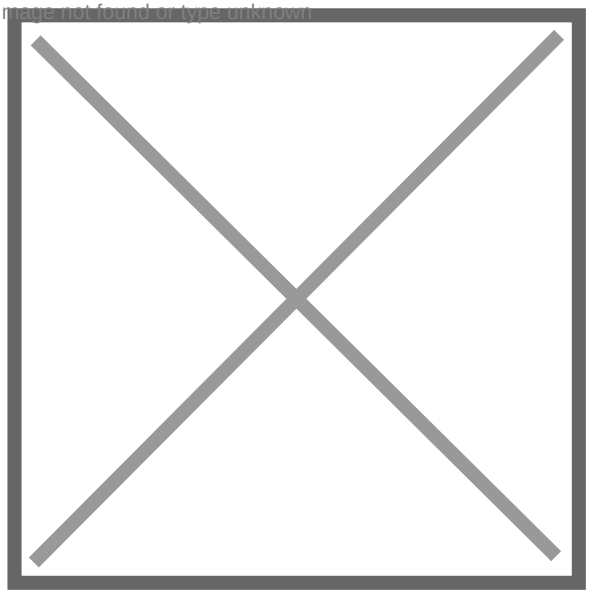

Licencier abusif mais pour l employeur ce n est pas le cas

Par **coco45**, le **18/09/2010** à **13:22**

Bonjour,
actuellement j ai ete licencier il y a 3 ans et je suis au tribunal aux prud hommes .je voulais savoir j ai eu des RDV plusieurs fois au tribunal et pour l instant c est mon employeur qui a gagné car il a été dire que j ai refuser un poste car il avait perdu le contrat par appel d offres et ils ont dit au tribunal que j avais refuser de travaillé mais c etait sur le meme site mais avec un autre nom mais ce n etait pas eux qui avez eu le contrat.
actuellement je voulais savoir comment que je peux me défendre pour prouvez que je n avais plus de poste dans cette société et qu ils nous mal licencier.
merci de me tenir informer.
cordialement.
corinne

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés